

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE **6 NOVEMBRE 2012**, À 20 H.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2012
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Nomination du pont surplombant l'autoroute 10 au-dessus de la rivière Richelieu entre Richelieu et Carignan
 - 5.2 Approbation du budget 2013 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
 - 5.3 Imposition – Réserve pour fins publiques municipales – Lot no 4 947 428
 - 5.4 Autorisation – Plantation d'arbres en bordure de la cour de l'école du Parchemin
 - 5.5 Prime au rendement – Personnel cadre
 - 5.6 Engagements de la Ville – Quartier Branché phase II
 - 5.7 Autorisation – Entente de règlement – UMQ et Groupe Financier AGA
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois d'octobre 2012
 - 6.2 Transferts budgétaires
 - 6.3 Dépôt – Rapport semestriel no 2
 - 6.4 Renonciation – Financement non utilisé au fonds de roulement au 29 octobre 2012
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
 - 7.1 Octroi de contrat – Installation d'une nouvelle conduite d'adduction et d'un puits de pompage à l'usine de filtration
 - 7.2 Collecte des résidus domestiques dangereux 2013
 - 7.3 Acceptation finale révisée no 13 – Reconstruction du pont de l'île Goyer sur la rivière L'Acadie – Réclamation reliée à l'abattage et à l'essouchement des arbres
 - 7.4 Octroi de contrat – Travaux de pavage et de drainage de surface sur la rue Marguerite-Boileau (APP-12-042-TP)
- 8. URBANISME**
 - 8.1 Dérogation mineure 12-DM-21 – Lot no 4 186 918, rue des Deux-Rivières
 - 8.2 Dérogation mineure 12-DM-24 – Lot no 3 036 774 – 1481, rue Arthur-Forget
 - 8.3 Désignation et ouverture de rue – Secteur Quartier Branché
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 10.1 Demande d'aide financière – Dîner humanitaire de Noël de la Fondation des Aînés du Bassin de Chambly
- 10.2 Demande d'aide financière – Atelier Lyrique de Chambly – Concert de Noël
- 10.3 Demande d'aide financière – Maison Simonne Monet-Chartrand
- 10.4 Demande de prêt de salle – Centre de Bénévolat de la Rive-Sud
- 10.5 Remboursement de frais – Permis de construction – Maison Enfant Soleil 2013

11. ENVIRONNEMENT

- 11.1 Intérêt – Déclaration de compétence de la M.R.C. – Matières recyclables

12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Demande de subvention – Association de soccer Carignanoise

13. RÉGLEMENTATION

- 13.1 Adoption – Règlement no 198-14
Règlement modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan »
- 13.2 Adoption – Règlement no 241-11
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert
- 13.3 Adoption – Règlement no 241-13
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06
- 13.4 Adoption – Règlement no 243-95
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert
- 13.5 Adoption – Règlement no 243-98
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06
- 13.6 Adoption – Règlement no 448-A
Règlement visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Carignan
- 13.7 Dépôt – Certificat de tenue de registre – Règlement no 243-93

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

- 15.1 Approbation de la grille tarifaire 2013 – Handi-Bus inc.
- 15.2 Handi-Bus inc. – Approbation du budget 2013
- 15.3 Approbation de la grille tarifaire 2013 – C.I.T. Chambly-Richelieu-Carignan
- 15.4 Dépôt et présentation du rapport de la mairesse sur la situation financière 2012
- 15.5 Invitation – Dîner-conférence – Société d'histoire de la Vallée du Richelieu

15.6 Demande d'aide financière et de permission de sollicitation – Aux sources du Bassin de Chambly – Guignolée 2012

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

M^{me} Louise Lavigne, mairesse

M^{mes} Elena Sanchez, conseillère
Louise Bisailon Marcil, conseillère
Marguerite Roussel, conseillère
Hélène Hayeur Car, conseillère

MM. René Fournier, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance ouverte, il est 20 h 01.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12-11-449

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2012

12-11-450

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2012.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Nomination du pont surplombant l'autoroute 10 au-dessus de la rivière Richelieu entre Richelieu et Carignan

12-11-451

CONSIDÉRANT que le pont surplombant l'autoroute 10 au-dessus de la rivière Richelieu entre Richelieu et Carignan n'a pas actuellement de nom officialisé;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de nommer le pont en l'honneur de monsieur Michel Chartrand, syndicaliste renommé décédé le 13 avril 2010 à l'âge de 93 ans. Fier pionnier des régimes syndicaux, il a donné sa carrière à défendre les intérêts de milliers de travailleurs québécois. Il a habité Richelieu durant quarante-quatre (44) années;

CONSIDÉRANT que la famille de monsieur Michel Chartrand approuve ladite nomination;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec, direction Ouest-de-la-Montérégie et direction Est-de-la-Montérégie, est concerné par cette demande de nomination;

CONSIDÉRANT que les villes de Chambly et Richelieu sont aussi concernées par cette nomination puisqu'elles se trouvent sur le territoire par lequel l'autoroute 10 les traverse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan demande officiellement à la Commission de toponymie du Québec que le pont surplombant l'autoroute 10 soit nommé pont Michel Chartrand;

QUE le conseil municipal de Carignan sollicite l'appui des villes de Richelieu et de Chambly en regard de cette demande de nomination;

QUE le conseil municipal de Carignan sollicite l'appui du ministère des Transports du Québec, direction Ouest-de-la-Montérégie et direction Est-de-la-Montérégie, en regard de la nomination du pont et qu'il procède à l'affichage approprié aux abords du pont de l'autoroute 10.

5.2 Approbation du budget 2013 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

12-11-452

CONSIDÉRANT que le 25 septembre 2012, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2013;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le budget 2013 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 25 septembre 2012.

5.3 Imposition – Réserve pour fins publiques municipales – Lot no 4 947 428

12-11-453

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan impose une réserve pour fins publiques municipales en vertu des articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation, L.R.Q. ch. E-24*, sur le lot no 4 947 428;

DE mandater Me Patrice Ricard de la firme Dufresne Hébert Comeau afin de procéder à ladite imposition;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-14000-412.

5.4 Autorisation – Plantation d'arbres en bordure de la cour de l'école du Parchemin

12-11-454

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la plantation d'arbres sur la propriété de la Ville en bordure de la cour arrière de l'école du Parchemin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la plantation d'arbres sur le terrain de la Ville en bordure de la clôture du terrain de l'école du Parchemin.

5.5 Prime au rendement – Personnel cadre

12-11-455

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER une prime au rendement de 3 % à mesdames Christine Ménard et Elaine Magnan ainsi qu'à messieurs Alain Cousson, Rémi Raymond, Danik Salvail, Benoît Fortier et Martin Poirier.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-13030-141, 02-13040-141, 02-13050-141, 02-14000-141, 02-31000-141 et 02-61000-141 sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

12-11-456

5.6 Engagements de la Ville – Quartier Branché phase II

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation soumise auprès du MDDEP pour le projet de développement domiciliaire Quartier Branché phase II;

CONSIDÉRANT la nécessité d'identifier pour fins de protection les zones sensibles à l'intérieur dudit projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan s'engage à acquérir la zone de compensation tel que démontré au plan 01907-C-005 du mois de mai 2009, de la firme BPR;

QUE la Ville de Carignan s'engage à modifier son règlement de zonage dans un délai de douze (12) mois suivant l'émission du certificat d'autorisation afin d'inclure lesdits terrains à l'intérieur d'une zone de conservation.

12-11-457

5.7 Autorisation – Entente de règlement – UMQ et Groupe Financier AGA

CONSIDÉRANT que l'UMQ a négocié au nom des municipalités une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012;

CONSIDÉRANT que l'UMQ recommande d'accepter cette entente;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan accepte l'entente de règlement jointe en annexe A selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois d'octobre 2012

12-11-458

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois d'octobre 2012 pour un montant de 246 065,71 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de d'octobre, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 180 232,15 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Transferts budgétaires

12-11-459

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir les frais d'entretien informatique prévu pour l'année 2012

Montant	Description du poste	Numéro de poste
13 000 \$	Services professionnels	02-22300-410

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
13 000 \$	Entretien informatique	02-13010-527

b) Afin de rapprocher les revenus avec la dépense pour le service de la dette (intérêts pour règlements d'emprunts)

Montant	Description du poste	Numéro de poste
41 134 \$	Intérêts riverain	02-92100-840

Aux postes suivants :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
5 447 \$	Carignan sur le golf R 346	01-21120-346
6 023 \$	Pierre-Hudon Covaltan R 359	01-21120-359
4 005 \$	Louis-Fortin R 365	01-21120-365
874 \$	Carignan golf 2 R 378	01-21120-378
2 781 \$	Carignan golf 3 R 380	02-21120-380
14 960 \$	Infra secteur Centre R 414	01-21120-414
7 044 \$	Conduite amenée R 419	01-21120-419

c) Afin de couvrir les frais de fabrication d'une nouvelle patinoire

Montant	Description du poste	Numéro de poste
3 000 \$	Entretien des parcs	02-70150-519

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
3 000 \$	Entretien des patinoires	02-70130-522

d) Afin de couvrir les différents frais juridiques au 31 décembre 2012

Montant	Description du poste	Numéro de poste
15 000 \$	Assurances générales	02-14000-420
45 000 \$	Mutations immobilières	01-23312-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
60 000 \$	Services juridiques courants	02-14000-412

e) Afin de couvrir le programme de remboursement des loisirs 2012 (incluant bibliothèque de Longueuil)

Montant	Description du poste	Numéro de poste
2 684 \$	Salaire reg cols blancs	02-70151-151
5 734 \$	Salaire temps & étudiants	02-70151-181
7 000 \$	Exposition et foires	02-70160-519

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
15 418 \$	Remboursement citoyens	02-70190-447

6.3 Dépôt – Rapport semestriel no 2

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt du rapport semestriel numéro 2 pour l'année 2012.

6.4 Renonciation – Financement non utilisé au fonds de roulement au 29 octobre 2012

12-11-460

CONSIDÉRANT la résolution no 11-06-198 autorisant l'ouverture d'une enveloppe budgétaire financée par une appropriation des surplus non affectés pour le projet 11-09 soit le réaménagement de l'entrée de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la résolution no 12-01-15 décrétant des dépenses d'immobilisation financées par le fonds de roulement pour différents projets tel que :

- 12-02 Panneau radar
- 12-03 Rénovations toilettes hôtel de ville
- 12-04 Rénovations centre communautaire

CONSIDÉRANT que ces dépenses une fois effectuées, s'avèrent inférieures au montant du financement approuvé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE retourner aux opérations 2012, la partie de financement approuvée mais non utilisée du projet 11-09 pour un montant total de 5 336,54 \$;

DE retourner au fonds de roulement les montants non dépensés des projets nos 12-02, 12-03 et 12-04 totalisant une somme de 10 328,17 \$;

D'AMENDER la résolution no 12-01-15 de façon à ce que les montants faisant l'objet de la renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés, du fonds d'administration au fonds de roulement.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Octroi de contrat – Installation d'une nouvelle conduite d'adduction et d'un puits de pompage à l'usine de filtration

12-11-461

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour des travaux d'installation d'une nouvelle conduite d'adduction et d'un puits de pompage à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT le seul soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de travaux d'installation d'une nouvelle conduite d'adduction et d'un puits de pompage à l'usine de filtration à Les Entreprises Michaudville au montant de 631 054,13 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00400-411.

7.2 Collecte des résidus domestiques dangereux 2013

12-11-462

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par recherche de prix auprès de trois (3) fournisseurs afin d'obtenir des services de collecte de matières dangereuses;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de collecte des résidus domestiques dangereux 2013 à l'entreprise Solva-Rec Environnement inc. pour un montant approximatif de 15 000 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-45211-446 sous réserve de l'adoption du budget 2013.

7.3 Acceptation finale révisée no 13 – Reconstruction du pont de l'île Goyer sur la rivière L'Acadie – Réclamation reliée à l'abattage et à l'essouchement des arbres

12-11-463

CONSIDÉRANT la résolution no 09-06-234 confirmant une participation financière au ministère des Transports du Québec, dans le cadre de la reconstruction du pont de l'île Goyer et du réaménagement de la route 223;

CONSIDÉRANT la facture pour le paiement des frais d'intérêts encourus suite à l'acceptation finale révisée no 13 de la firme Genivar concernant des travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des frais d'intérêts encourus au montant de 7 795,17 \$ taxes incluses à Pomerleau inc. en lien avec la réclamation reliée à l'abattage et l'essouchement d'arbres;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

7.4 Octroi de contrat – Travaux de pavage et de drainage de surface sur la rue Marguerite-Boileau (APP-12-042-TP)

12-11-464

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour des travaux de pavage et de drainage de surface sur la rue Marguerite-Boileau;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de travaux de pavage et de drainage de surface sur la rue Marguerite-Boileau à Carrière Bernier Itée au montant de 122 346,97 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00375-411.

8. URBANISME

8.1 Dérogation mineure 12-DM-21 – Lot no 4 186 918, rue des Deux-Rivières

12-11-465

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet, dans le cadre d'une opération cadastrale, de rendre réputés conformes deux lots projetés ayant les dimensions suivantes : Un premier lot d'une largeur de 17,09 mètres et une superficie de 1042,0 mètres carrés et le second lot d'une largeur de 17,08 mètres et une superficie de 1042,0 mètres carrés. La norme en vigueur dans ce secteur exige une largeur minimale de 22 mètres et une superficie minimale de 790 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

DE refuser la dérogation mineure pour le lot no 4 186 918, rue des Deux-Rivières.

8.2 Dérogation mineure 12-DM-24 – Lot no 3 036 774 – 1481, rue Arthur-Forget

12-11-466

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet de permettre un projet d'agrandissement d'une résidence à 5,77 mètres de la ligne arrière du terrain alors que la norme en vigueur exige une distance de 8 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure afin de permettre un projet d'agrandissement d'une résidence à 5,77 mètres de la ligne arrière, pour la propriété sise au 1481, Arthur-Forget.

8.3 Désignation et ouverture de rue – Secteur Quartier Branché

12-11-467

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE désigner « de l'École » la rue identifiée par le lot no 5 178 128 sur le plan de cadastre de la firme Denis Dubois, arpenteur-géomètre, daté du 25 octobre 2012 dossier D12680-41, minute 3342.

DE désigner « des Galets » la rue constituée par les lots nos 5 017 908, 5 038 609, 5 073 245 et 5 073 246;

QUE ces lots nos 5 017 908, 5 038 609, 5 073 245 et 5 073 246 soient reconnus comme étant « rue ouverte ».

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Demande d'aide financière – Dîner humanitaire de Noël de la Fondation des Aînés du Bassin de Chambly

12-11-468

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation des Aînés du Bassin de Chambly dans le cadre de leur dîner humanitaire de Noël;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Fondation des Aînés du Bassin de Chambly un montant de 150 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.2 Demande d'aide financière – Atelier Lyrique de Chambly – Concert de Noël

12-11-469

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme l'Atelier Lyrique de Chambly dans le cadre de leur concert de Noël 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme l'Atelier Lyrique de Chambly une aide financière d'un montant de 250 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.3 Demande d'aide financière – Maison Simonne Monet-Chartrand

12-11-470

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Maison Simonne Monet-Chartrand;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Maison Simonne Monet-Chartrand une aide financière d'un montant de 250 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.4 Demande de prêt de salle – Centre de Bénévolat de la Rive-Sud

12-11-471

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle du Centre de Bénévolat de la Rive-Sud;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement de tarification de la Ville, ledit prêt est de valeur équivalente à 285 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la salle communautaire au Centre de Bénévolat de la Rive-Sud le 23 novembre 2012.

10.5 Remboursement de frais – Permis de construction – Maison Enfant Soleil 2013

12-11-472

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE rembourser la somme de 304,96 \$, représentant le coût du permis de construction à l'organisme Opération Enfant Soleil;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 Intérêt – Déclaration de compétence de la M.R.C. – Matières recyclables

12-11-473

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a la responsabilité de mettre en place les modalités nécessaires à la collecte, au transport et au traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que les contrats relatifs à la collecte, au transport et au traitement des matières recyclables de plusieurs municipalités de la M.R.C. viennent simultanément à terme à compter du 30 avril 2013;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'échanges, plusieurs représentants municipaux ont manifesté leur intérêt à ce que la M.R.C. prenne en charge la gestion des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. souhaite connaître l'intérêt des municipalités à ce que la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables soient dorénavant pris en charge par la M.R.C.;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan bénéficie d'un délai qui prendra fin le 23 novembre 2012 pour se prononcer à ce sujet;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. pourra, par la suite, déterminer si elle déclarera compétence à l'égard de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Carignan a pris connaissance de l'opportunité relative à la prise en charge, par la M.R.C., de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Héléne Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan indique à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu qu'il est favorable à ce que la M.R.C. déclare compétence eu égard à la collecte, au transport et au traitement des matières recyclables.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Demande de subvention – Association de soccer Carignanoise

12-11-474

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'Association de Soccer Carignanoise pour la saison 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan octroie à l'Association de Soccer Carignanoise une aide financière de 20 \$ par joueur à raison de 290 joueurs, pour une somme totale de 5 800 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Adoption – Règlement no 198-14

Règlement modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan »

12-11-475

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 198-14 modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan », déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 198-14 modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan ».

13.2 Adoption – Règlement no 241-11

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert

12-11-476

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 241-11 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 241-11 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert.

13.3 Adoption – Règlement no 241-13

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06

12-11-477

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 241-13 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 241-13 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06.

13.4 Adoption – Règlement no 243-95

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert

12-11-478

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 243-95 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 243-95 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert.

13.5 Adoption – Règlement no 243-98

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06

12-11-479

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 243-98 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 243-98 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06.

13.6 Adoption – Règlement no 448-A

Règlement visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Carignan

12-11-480

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 448-A visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Carignan, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 448-A visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Carignan.

13.7 Dépôt – Certificat de tenue de registre – Règlement no 243-93

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt du certificat du greffier attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement 243-93 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet commercial de type station-service avec commerce de restauration et dépanneur dans la zone C38.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

15.1 Approbation de la grille tarifaire 2013 – Handi-Bus inc.

12-11-481

CONSIDÉRANT la résolution no 2012-044 concernant la grille tarifaire 2013 adoptée par les administrateurs du transport adapté Handi-Bus;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 48.41 de la *Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12*, le conseil municipal de Carignan doit approuver par résolution la nouvelle grille tarifaire de Handi-Bus qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la grille tarifaire 2013 de Handi-Bus inc. ci-dessous, pour le service de transport adapté :

Grille tarifaire 2013 – Handi-Bus inc.

Destination	1 ^{er} janvier 2013
BILLETS UNITAIRES	
Intra zone 1 ou 2 ou 3	4,50 \$
Zone 2 vers zone 1 ou zone 3 vers 2 vice-versa	5,00 \$
Zone 3 vers zone 1 vice-versa	5,50 \$
Zone 1 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	6,50 \$
Zone 2 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	7,00 \$
Zone 3 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	8,00 \$
Zone 1 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	7,50 \$
Zone 2 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	8,00 \$
Zone 3 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	8,50 \$
Zone 1 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	9,50 \$
Zone 2 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	10,00 \$
Zone 3 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	10,50 \$
Zone 1 vers zone 7 Couronne Nord	11,00 \$
Zone 2 vers zone 7 Couronne Nord	11,50 \$
Zone 3 vers zone 7 Couronne Nord	12,00 \$
LIVRET	
Livret de 20 billets de 2,00 \$	36,00 \$
Livret de 20 billets de 0,50 \$	9,00 \$
LAISSEZ-PASSER / CARTE MENSUELLE	
Carte mensuelle intra zone 1, 2 et 3 - Handi-Bus	114,00 \$

Zone 1 : Chambly, Richelieu, Carignan
Zone 2 : Saint-Mathias-sur-Richelieu, Marieville
Zone 3 : Sainte-Angèle-de-Monnoir, Rougemont, Saint-Césaire
Zone 4 : Saint-Jean-sur-Richelieu
Zone 5 : Longueuil (arr. Greenfield Park, arr. St-Hubert et Vieux-Longueuil) +
Couronne Sud
Zone 6 : Montréal (arr. Plateau Mont-Royal) + Montréal métropolitain
Zone 7 : Couronne Nord

15.2 Handi-Bus inc. – Approbation du budget 2013

12-11-482

CONSIDÉRANT la résolution no 2012-046 concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2013 adoptée par les administrateurs du transport adapté Handi-Bus;

CONSIDÉRANT que le montant de notre quote-part pour 2013 s'établit à 56 353 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2013 au montant de 1 052 675 \$ de Handi-Bus inc. et de verser un montant de 56 353 \$ représentant la quote-part pour la Ville de Carignan, afin de participer au service de transport adapté;

QUE ladite quote-part sera payée en deux (2) versements, soit le 1^{er} février 2013 et le 1^{er} mai 2013;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-37000-972 sous réserve de l'adoption du budget 2013.

15.3 Approbation de la grille tarifaire 2013 – C.I.T. Chambly-Richelieu-Carignan

12-11-483

CONSIDÉRANT que le 26 septembre 2012, le Conseil Intermunicipal de Transport Chambly-Richelieu-Carignan a adopté la grille tarifaire pour l'exercice financier 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la grille tarifaire 2013 du Conseil Intermunicipal de Transport Chambly-Richelieu-Carignan, tel qu'adopté le 26 septembre 2012 et décrit dans le tableau ci-après :

CIT CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN GRILLE TARIFAIRE 2013		
TITRES CIT Chambly – Richelieu – Carignan	Tarif ordinaire	Tarif réduit
CARTE MENSUELLE	118,00 \$	73,50 \$
10 PASSAGES	44,50 \$	32,00 \$
6 PASSAGES	26,75 \$	19,25 \$
À BORD	8,00 \$	8,00 \$
LIEN VERS ST-JEAN		
CARTE MENSUELLE	93,50 \$	55,25 \$
10 PASSAGES	30,00 \$	18,50 \$
À BORD	8,00 \$	8,00 \$

15.4 Dépôt et présentation du rapport de la mairesse sur la situation financière 2012

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière 2012 ainsi que de la liste des contrats de 2 000 \$ et plus totalisant 25 000 \$ et plus par fournisseur du 31 octobre 2011 au 31 octobre 2012.

15.5 Invitation – Dîner-conférence – Société d'histoire de la Vallée du Richelieu

12-11-484

CONSIDÉRANT l'invitation au dîner-conférence du 18 novembre prochain de la Société d'histoire de la Vallée du Richelieu à l'occasion de son 60^e anniversaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE la mairesse Louise Lavigne ainsi que les conseillers Elena Sanchez et René Fournier, au coût de 50 \$ par personne, au dîner-conférence de la Société d'histoire de la Vallée du Richelieu, qui aura lieu le 18 novembre prochain;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

15.6 Demande d'aide financière et de permission de sollicitation – Aux sources du Bassin de Chambly – Guignolée 2012

12-11-485

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière et de permission de sollicitation de l'organisme Aux sources du Bassin de Chambly dans la cadre de la Guignolée 2012 sur le territoire de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Aux sources du Bassin de Chambly dans le cadre de la Guignolée 2012 une aide financière d'un montant de 500 \$;

D'AUTORISER la sollicitation de l'organisme « Aux Sources du Bassin de Chambly » afin d'amasser des denrées et de l'argent dans le cadre de la Guignolée 2012 sur le territoire de Carignan le samedi 24 novembre 2012;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-11-486

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 10 h 08.

Rémi Raymond
Greffier

Louise Lavigne
Mairesse